

CEREL Certifications



Le Certificat VOLTAIRE

Le **Certificat VOLTAIRE** permet d'attester du niveau de maîtrise des difficultés de la langue française à l'écrit. Il est reconnu officiellement sur un CV afin d'attester d'un niveau en orthographe auprès des recruteurs.

Passer le test

- Modalités : test sur PC ou sur papier.
- Où ? dans tous les CEREL.
- Combien de temps ? 3h, réparties comme suit :
 - Dictée (05 minutes)
 - Questionnaire (2 h)
2 sujets. 195 questions.
- Résultats : sur une échelle de 0 à 900 points, disponibles sous 15 jours ouvrés sous forme de certificat.
- Durée de validité du certificat : 4 ans.

S'inscrire

- Soit dans votre CEREL,
- Soit par courrier avec le règlement par chèque à l'ordre du « Régisseur du CEREL ».

Se préparer et s'entraîner

- Vous pouvez vous entraîner chez vous avec notre formation à distance « *Projet Voltaire* ».

Contact : Valérie ROCHER
Bâtiment d'Alembert, Bureau A210, GUYANCOURT
valerie.rocher@uvsq.fr Tél. : 01 39 25 52 70

